

MIGROS BANK

**Rapport de
durabilité de la
Banque Migros**
Migros Bank (CH) Fonds - SwissFrancBond

31/01/2025

MIGROS BANK

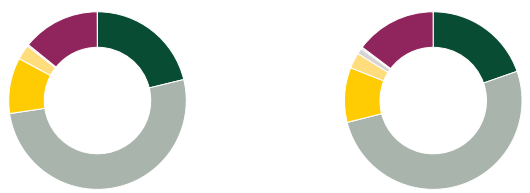
Approche durable appliquée

| | |
|------------------|-------------------------------------|
| Exclusions | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Best-in-Class | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Intégration ESG | <input type="checkbox"/> |
| Impact Investing | <input type="checkbox"/> |

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Placements thématiques | <input type="checkbox"/> |
| Exercice du droit de vote | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engagement | <input type="checkbox"/> |
| Réalisation des objectifs climatiques | <input type="checkbox"/> |

Notation ESG MSCI

| | Migros Bank (CH) Fonds - Sustainable SwissFrancBond | Benchmark |
|--------------|---|-----------|
| Notation ESG | AA | AA |

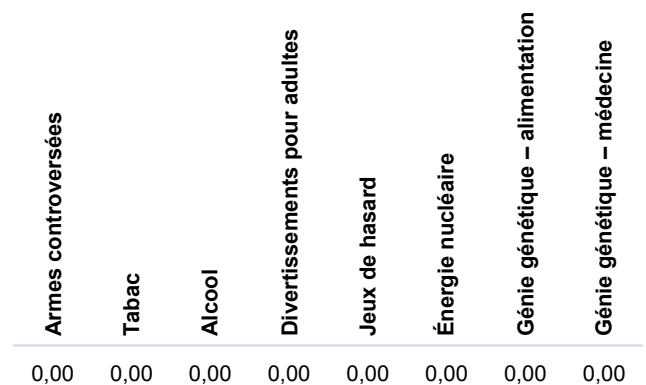


■ AAA ■ AA ■ A ■ BBB ■ BB
■ B ■ CCC ■ sans notation

La notation de durabilité montre à quel point les émetteurs ont intégré les opportunités et défis du développement durable dans leurs activités. Elle les évalue par rapport à des considérations environnementales, sociétales et de gouvernance.

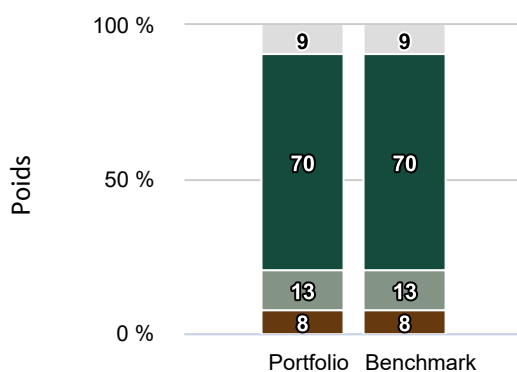
AAA, AA = pionniers
 A, BBB, BB = moyenne
 B, CCC = retardataires

Activités controversées (%)



La stratégie de placement exclut les placements directs dans des activités controversées. En cas de recours à des fonds de prestataires tiers, il est possible que leurs critères d'exclusion ne correspondent pas à ceux de la Banque Migros

Controverses



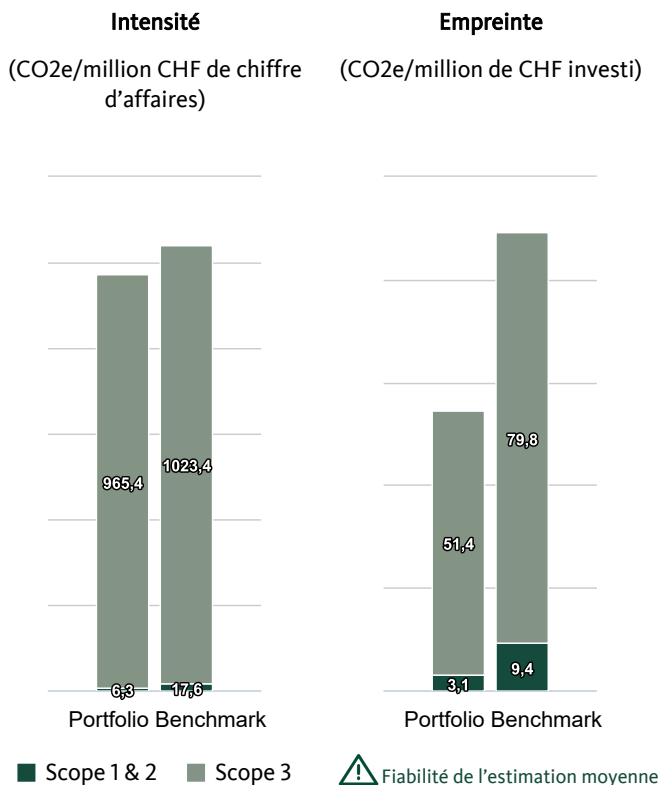
■ Controverses très graves ■ Controverses graves
■ Controverses moyennes ■ Controverses légères ou absentes
■ sans notation

La stratégie de placement surveille les controverses relatives aux entreprises. Cela comprend les violations de normes mondiales telles que la Convention des droits de l'homme des Nations Unies ou les controverses concernant les processus de production ou les produits de l'entreprise.

Swiss Climate Scores

Les Swiss Climate Scores sont une recommandation du Conseil fédéral visant à améliorer la transparence concernant la compatibilité des placements financiers avec les objectifs climatiques. Les Swiss Climate Scores comprennent des indicateurs qui reflètent la situation actuelle ainsi que celle des entreprises par rapport aux objectifs climatiques mondiaux.

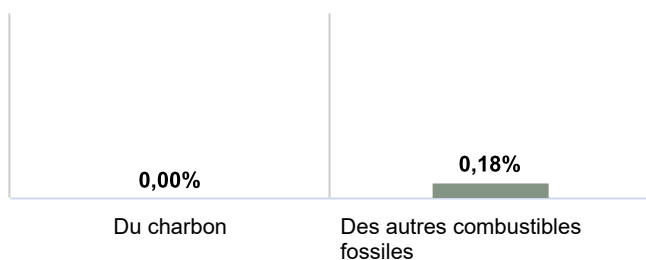
Émissions de gaz à effet de serre



L'intensité mesure l'intensité en CO₂ de la production de produits et de services d'une entreprise. L'empreinte montre le nombre de tonnes de CO₂ que l'investisseur cofinance avec 1 million de CHF investi.

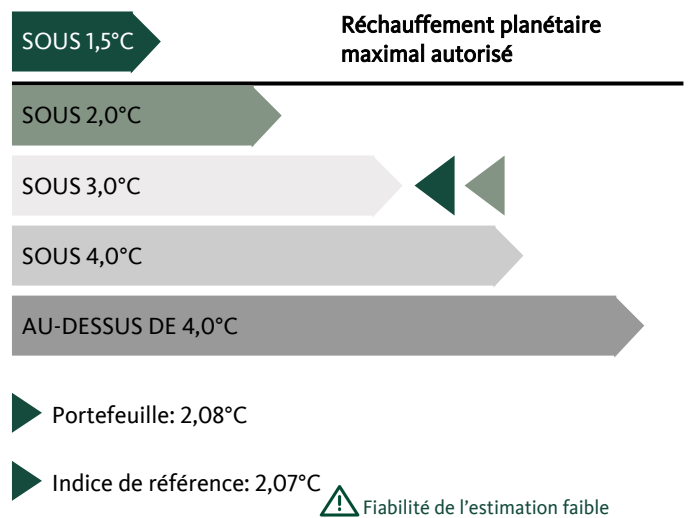
Investissements dans le charbon, le pétrole et le gaz

Les milieux scientifiques s'accordent sur la nécessité de sortir du charbon et de mettre un terme au financement de nouveaux projets impliquant du pétrole et du gaz. Le graphique montre la part d'investissements dans des entreprises qui réalisent plus de 5% de leurs recettes dans ces secteurs d'activité.



Réchauffement global

Le potentiel de réchauffement montre l'alignement de votre portefeuille sur l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Il est calculé sur la base des ambitions communiquées publiquement par les entreprises et indique le potentiel de réchauffement du placement.



Objectifs climatiques

De plus en plus d'entreprises s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le tableau présente les progrès des entreprises investies et les mesures de la Banque Migros. Le terme «net zéro» signifie que toutes les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine seront éliminées de l'atmosphère par des mesures de réduction à partir de 2050.

| | |
|---|-----|
| Part des entreprises du portefeuille ayant des objectifs de 10,19% net zéro | |
| La stratégie de placement inclut-elle un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre? | Non |
| Taux de réduction annuel moyen en % | - |
| Le fonds s'inscrit-il dans un engagement de net zéro de l'institution financière? | Non |

Dialogue sur le climat

Les institutions financières peuvent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre en faisant en sorte que les entreprises dans lesquelles elles investissent mettent en œuvre des objectifs et des plans qui reposent sur une base scientifique et vérifiés par un tiers.

| | |
|---|-------|
| Une stratégie de dialogue sur le climat est-elle appliquée pour les entreprises du portefeuille? | Non |
| Part des entreprises du portefeuille soumises à une stratégie active d'engagement en faveur du climat | 0,00% |
| Part des votes soutenant les résolutions en faveur du climat | 0,00% |
| L'institution financière est-elle membre d'une initiative en faveur du climat? | Non |

Annexe

– Fournisseur de données: MSCI ESG Research

Approches durables

- **Exclusion:** l'univers de placement exclut les entreprises actives dans des secteurs d'activité controversés, tels que la production d'armes controversées, ou qui violent les droits de l'homme.
- **Best-in-Class:** l'impact financier des aspects de durabilité sur les entreprises est évalué au moyen de notations de durabilité. L'approche Best-in-Class fixe une notation minimale (p. ex. au moins BBB).
- **Intégration ESG:** cette notion fait référence à la prise en compte des risques et des opportunités de durabilité dans l'analyse financière.
- **Impact Investing:** outre un rendement financier, l'Impact Investing vise un impact social et/ou environnemental positif mesurable.
- **Placements thématiques:** cette approche désigne les placements qui contribuent à des solutions durables en lien avec des thématiques déterminées.
- **Exercice du droit de vote:** il y a un exercice actif des droits de vote de la stratégie de placement, basé sur les principes durables.
- **Engagement:** l'engagement désigne un dialogue actif entre la Banque Migros et la direction des sociétés dans lesquelles elle a investi, afin de convaincre ces dernières d'améliorer des aspects environnementaux, sociaux ou de gouvernance.
- **Souci du climat:** le souci du climat se rapporte à la réduction de l'empreinte carbone dans le temps en définissant un objectif à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris sur le climat.

Swiss Climate Scores

- **Les Swiss Climate Scores** sont un instrument recommandé par le Conseil fédéral pour évaluer la compatibilité d'un placement avec les objectifs climatiques. Vous trouverez de plus amples informations sous [Swiss Climate Scores \(admin.ch\)](#)
- **Émissions de gaz à effet de serre:** les émissions de gaz à effet de serre comprennent les émissions scope 1 à 3 et englobent six gaz à effet de serre différents, dont les plus connus sont le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane.
 - Le scope 1 comprend toutes les émissions de gaz à effet de serre causées ou pouvant être contrôlées directement par l'entreprise (p. ex. combustion de matières premières fossiles dans les bâtiments d'exploitation ou consommation d'essence / de diesel des voitures de service).
 - Le scope 2 inclut toutes les émissions de gaz à effet de serre du fournisseur d'énergie externe relatives à la fourniture d'énergie à une entreprise (p. ex. émissions liées à la fourniture de chauffage urbain).
 - Le scope 3 couvre toutes les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité d'une entreprise, mais générées ailleurs (p. ex. émissions dérivées de déchets ou de biens achetés, émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et investissements).
- **Potentiel de réchauffement global:** le potentiel de réchauffement comprend les émissions de gaz à effet de serre actuelles des entreprises et leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les ambitions sont comparées à un scénario climatique recommandé à l'international pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. En raison des hypothèses sous-jacentes, la fiabilité de l'estimation est faible pour cet indicateur.
- Couverture des données des entreprises analysées concernant les émissions de gaz à effet de serre:
 - Scope 1 et 2 du portefeuille: 73,56%
 - Scope 3 du portefeuille: 32,00%

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente publication de la Banque Migros SA servent à des fins publicitaires et d'information conformément à l'art. 68 de la loi sur les services financiers. Elles ne sont pas le résultat d'une analyse financière (indépendante). Elles ne peuvent en aucune façon être interprétées comme une incitation, une offre ou une recommandation portant sur l'achat et la vente d'instruments de placement, sur la réalisation de transactions particulières ou sur la conclusion de tout autre acte juridique, mais sont données uniquement à titre descriptif et informatif. Ces informations ne constituent ni une annonce de cotation, ni une feuille d'information de base, ni un prospectus. En particulier, elles ne constituent pas une recommandation personnelle ni un conseil en placement. Elles ne tiennent pas compte des objectifs de placement, du portefeuille existant, de la propension au risque, de la capacité de risque ni de la situation financière ou d'autres besoins particuliers des destinataires. Les destinataires sont expressément invités à prendre leurs éventuelles décisions de placement sur la base de leurs propres évaluations, y compris l'étude des feuilles d'information de base et prospectus juridiquement contraignants, ou sur la base des informations fournies dans le cadre d'un conseil en placement. Les documents juridiquement contraignants sont disponibles sur <http://www.banquemigros.ch/fib>, pour autant qu'ils soient obligatoires et fournis par l'émetteur. La Banque Migros ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des présentes informations et décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages éventuels de quelque nature que ce soit pouvant résulter de l'utilisation de ces informations. Les présentes informations constituent seulement un instantané de la situation à la date d'impression et ne sont pas automatiquement revues à intervalles réguliers.

Les fiches d'information ne sont pas des documents réglementaires d'un concept de fonds. Les données, textes et informations sont de la responsabilité du prestataire. Dans le reporting ESG des fiches d'information, différents fournisseurs d'informations peuvent entrer en jeu. Ceux-ci peuvent être complétés par le gestionnaire de portefeuille délégué. Étant donné que ces parties et les sociétés liées (les « Parties ESG ») obtiennent leurs informations auprès de sources qu'elles jugent fiables, aucune des Parties ESG n'assume de responsabilité ou de garantie quant à l'authenticité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document. Les Parties ESG n'offrent aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, et déclinent expressément toute garantie quant à la qualité marchande ou à l'adéquation des données contenues dans le présent document à un usage particulier. Aucune des parties ESG ne peut être tenue responsable d'erreurs ou d'omissions en relation avec les données contenues dans le présent document. Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties ESG ne peut être tenue responsable des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres de quelque nature que ce soit (y compris la perte de profits), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Fonds de la Banque Migros de droit suisse. Les actions des fonds susmentionnés peuvent être impropres ou répréhensibles à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et ne peuvent pas être offertes, vendues ou livrées aux États-Unis.

Certaines informations contenues ici (« Informations ») proviennent de ou sont protégées par des droits d'auteur de MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC ou de leurs sociétés proches (« MSCI ») ou de fournisseurs de données (collectivement, les « parties MSCI ») et peuvent servir à calculer des évaluations, des scores ou d'autres indicateurs. Les informations ne peuvent être utilisées qu'en interne. Leur reproduction ou diffusion, en tout ou en partie, nécessite un consentement écrit préalable. Les informations ne constituent pas une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation de titres, d'instruments ou de produits financiers, de stratégies de négoce ou d'indices. Elles ne doivent pas être utilisées à cette fin, ni être considérées comme un indice ou une garantie d'une éventuelle performance future. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou y être liés. MSCI peut percevoir une rémunération calculée sur la base des actifs sous gestion du fonds ou d'autres indicateurs. MSCI a mis en place un blocage d'information entre la recherche indicielle et certaines informations. Aucune information ne peut, en elle-même ou seule, servir à déterminer les titres à acheter ou à vendre ou le moment auquel ils doivent être achetés ou vendus. Les informations sont mises à disposition sous la présente forme. Les utilisateurs assument tous les risques liés à l'utilisation de ces informations ou à l'autorisation de les utiliser. Aucune partie MSCI ne garantit l'authenticité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations et chaque partie décline explicitement toute garantie, explicite ou implicite. Aucune partie MSCI n'est responsable d'erreurs ou d'omissions en rapport avec les informations contenues dans le présent document, ni de dommages directs, indirects ou concrets, d'amendes ou de dommages consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si une partie MSCI a été informée de l'éventualité de tels dommages.